



# Index Egalité Professionnelle 2022-2023

Les sociétés de l'UES HOLDINGS (Groupe Limagrain Holding et Vilmorin & Compagnie) publient leur index Egalité Professionnelle au titre de l'année 2022-2023 qui mesure les écarts entre les femmes et les hommes.

L'index est calculé sur une note de 100 points et s'appuie sur la base de 5 critères définis par le législateur. Il permet aux entreprises de mettre en évidence les points de progrès sur lesquels agir quand des disparités existent. **Au titre de cette année, nous avons obtenu une note de 76 points dont vous trouvez le détail et les tendances ci-dessous :**

Indicateurs	Nombre de points maximum	Points obtenus en 2022-2023	Points obtenus en 2021-2022
Ecart de rémunération (%)	40	31	33
Ecart d'augmentations individuelles (%)	20	10	20
Ecarts de promotions (%)	15	15	5
Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (%)	15	15	15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	5	0
<b>Total sur 100 points</b>	<b>100</b>	<b>76</b>	<b>73</b>

**N'atteignant pas le score de 85/100, des objectifs de progression vont être définis d'ici au 1<sup>er</sup> septembre 2024.**